

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 516**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Arts de la reliure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP Arts de la reliure est un professionnel du livre, et plutôt du livre précieux ancien ou contemporain. En atelier de reliure et de dorure, il réalise des travaux de façonnage et de décoration : préparation du papier, réparation des déchirures ; réalisation des reliures Bradel en fonction de la qualité de l'ouvrage à habiller, étuis souples ou boîtes de protection.

Les reliures et les emboîtages peuvent être décorés par impression à chaud et ornés de motifs dorés à l'or fin.

Le relieur choisit les matériaux de revêtement, peaux, papiers, tissus, en fonction du style, de l'époque et du contenu du livre.

Il peut se spécialiser dans la restauration de livres. Après quelques années d'expérience professionnelle, il peut créer son propre atelier.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

### Codes des fiches ROME les plus proches :

B1402 : Reliure et restauration de livres et archives

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Expression artistique et technique ; - Mise en oeuvre ;
- Français et Histoire-Géographie ;
- Mathématiques-Sciences ;
- Éducation physique et sportive ;
- Langue vivante étrangère

### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

**Référence du décret général :**

Articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation:

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 16.10.1990

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**